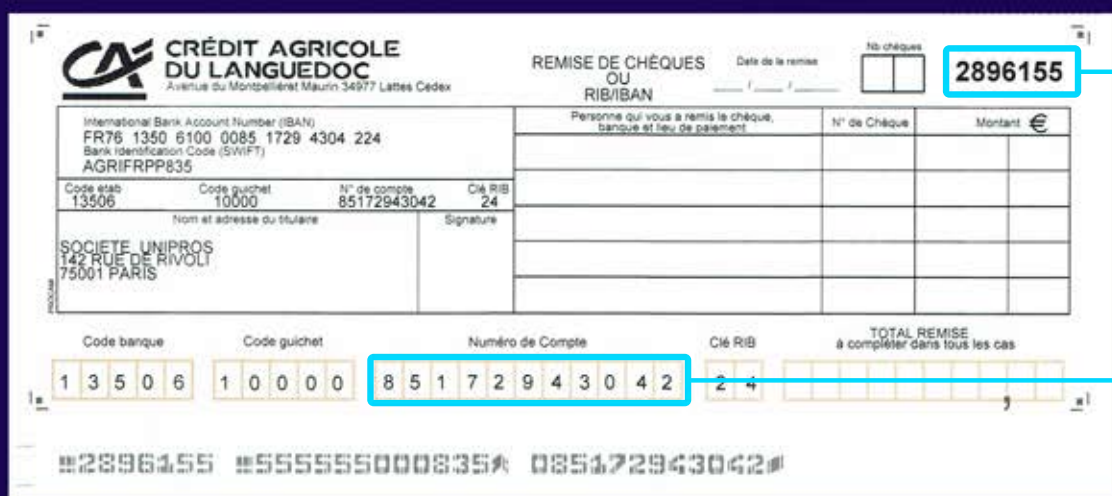


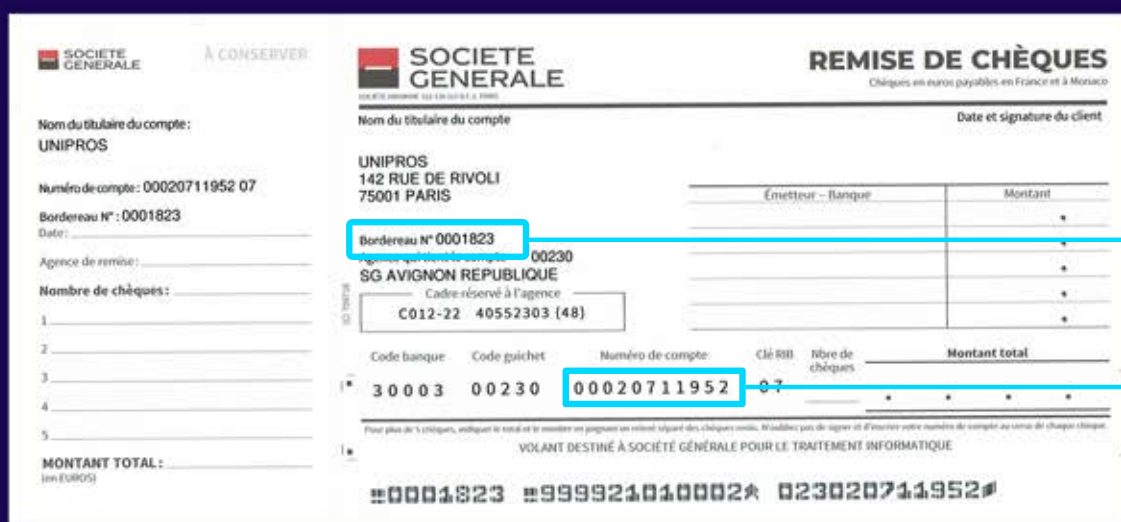
Les dépôts de chèque(s) peuvent être réalisés dans n'importe quelle Société Générale ou dans les Crédit Agricole. Pour cela il vous suffit de commander gratuitement des carnets de remises dans la page "La coopérative" ou de récupérer des bordereaux vierges dans l'agence de dépôt.

Remplir le bordereaux avec les chèques à déposer ainsi que le total de la remise. **Il vous faut impérativement reporter le numéro de dépôt dans le logiciel pour identifier chaque remise de chèque(s).**



Numéro de bordereau à conserver

Numéro de compte à saisir



Numéro de bordereau à conserver

Numéro de compte à saisir

Dans le cas de bordereaux vierges récupérés en agence il vous suffira simplement de saisir le numéro de compte fourni dans la page "La coopérative".

Il n'est pas nécessaire de saisir le Code Banque, le Code Guichet et la Clé RIB.

Pour les dépôts de chèque(s) au Crédit Agricole, ils doivent être réalisés avec le numéro de compte correspondant à la région de dépôt. Pareillement pour les carnets de remises. Ces numéros de comptes sont disponibles dans la page "La coopérative" pour chaque région. Tout chèque déposé en dehors de la région du compte sélectionné, sera soumis à un délais minimum de 15 jours de traitement en remise déplacée.